



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Cooperatives et groupements

Question écrite n° 4922

### Texte de la question

M Louis de Broissia appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la situation des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) et plus particulièrement sur celle de la Côte-d'Or qui rencontre de graves problèmes de financement. En effet, le manque de crédits disponibles oblige les CUMA à attendre de six à sept mois après l'accord de la commission mixte départementale pour percevoir leur emprunt du Crédit agricole. Ce délai prend des proportions préoccupantes à un moment où un certain nombre d'exploitations qui traversent des difficultés ont beaucoup de mal à investir ou à réinvestir individuellement. La CUMA est un instrument qui permet d'associer les avantages de la gestion individuelle de l'entreprise agricole et ceux de la propriété collective d'un matériel coûteux. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre afin de mettre fin à cette situation qui pénalise de nombreux agriculteurs.

### Texte de la réponse

Reponse. - Initialement fixée à 450 MF pour 1988, l'enveloppe de prêts bonifiés accordée aux CUMA a été portée à 495 MF par un abondement de 45 MF en cours d'année, soit une augmentation de 15 p 100 par rapport à l'enveloppe initiale de 1987 et de 5 p 100 par rapport aux réalisations de la même année. Portée par le dynamisme des CUMA, la forte augmentation des besoins de prêts bonifiés s'est néanmoins poursuivie, entraînant de longs délais d'attente de réalisation des prêts. Si le ministre de l'agriculture et de la forêt souhaite encourager l'évolution des CUMA, il semble toutefois nécessaire de préserver, par la définition de règles claires, les conditions d'un développement harmonieux et cohérent avec leur vocation. Aussi a-t-il demandé à ses services d'étudier avec la profession l'ensemble des problèmes qui se posent aujourd'hui aux CUMA, notamment les conditions et les modalités de leurs interventions ainsi que leurs besoins de financement. Cela étant, convaincu de la nécessité de favoriser les investissements collectifs, porteurs d'une utilisation plus rationnelle des outils de production et de réduction des coûts, le Gouvernement mettra tout en œuvre pour que les besoins de financement des CUMA soient satisfaits au mieux, et que les files d'attente anormales constatées cette année puissent être résorbées. Ainsi l'enveloppe de prêts spéciaux aux CUMA pour 1989 sera-t-elle revalorisée.

### Données clés

**Auteur :** [M. de Broissia Louis](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4922

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 31 octobre 1988, page 3054